C.C.A.S. de la commune de Longechenal
131 rue de la Soierie
38690 LONGECHENAL

Réunion du C.C.A.S. du jeudi 09 juillet 2026
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Convocation adressée le : 03 juillet 2026
Affichée le : 03 juillet 2026
Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 13

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures trente, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND, président.
Présents : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Romaric CHAVANT, Mme Éliane ESCOFFIER, Mme Mélanie GUY, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal.
Mme Marie-Renée FERRAND, Mme Claire LASSEUR, Mme Christelle PASSINGE, Mme Florianne PRUDHOMME, membres nommés par arrêté de monsieur le maire.
Absents excusés :
Absents avec procuration : Mme Alyssa NICOD donne pouvoir à Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ donne pouvoir à M. Romaric CHAVANT, M. Vincent GRASSOT donne pouvoir à M. Charles FERRAND.
Absents :
Secrétaire de séance : M. Romaric CHAVANT,
Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance.
Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.
Validation du compte rendu de la séance du 05 mai 2026 à l'unanimité.

1/ Subvention SSIAD
Le SSIAD apporte une aide à la personne dans la vie courante des personnes âgées de plus de soixante ans ou des personnes atteintes de handicap ou de maladie chronique de moins de soixante ans.
Objectifs : substitution à l'hospitalisation ou aider au retour à domicile, maintenir l'état de santé et préserver l'autonomie. L'effectifs est composé de deux infirmières coordinatrices, quatorze aides-soignantes et une secrétaire.
Périmètre : dix-huit communes, l'agrément ARS est accordé pour quarante-sept personnes. Le conseil d'administration comprend dix personnes bénévoles et trois salariés.
M. Jean-François DURAND Président, présente un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant la situation administrative et financière de l'association SSIAD des Terres Froides.
La demande porte sur des projets d'animations et de visite à domiciles au profit des bénéficiaires de soins et la gratification du personnel salarié. La demande porte sur une subvention de 300 à 500 €

Participation N-1= 400 € ; Participation N-2 = 400 €

Échanges préalables à la mise au vote : néant
Il est demandé au membre du conseil de bien vouloir délibérer... Les membres après en avoir délibéré ;

décident à l'unanimité des présents et représentés d'allouer une subvention de 400 € au SSIAD pour l'année 2026.
chargent Monsieur le Président de transmettre cette décision auprès du Président du SSIAD.

2/ Intervenant au repas des aînés

M. le président rappelle, le débat du 05 mai dernier concernant l'organisation du repas des aînés 2026 : « *le conseil du CCAS souhaite favoriser la participation au repas qui réunit nos aînés en fin d'année, une animation pourrait renouveler la formule habituelle. Les membres du conseil prévoient la date du samedi 14 novembre 2026 à 12h00 pour le repas. De l'avis des participants, la recherche d'une animation s'oriente vers plutôt vers un spectacle humoristique, de magie, ou de théâtre.* »

Pour ce faire, trois prestataires dans le domaine de la magie ont été consultés :

- M. Guillaume Cerati. Durée : 45 minutes ; Spectacle adapté aux aînés. Tarif : 600 € HT / 720 € TTC
- M. Stephan Clamaron. Les spectacles de « close-up » sont réalisés en toute convivialité et les numéros sont de qualités. Tarif concernant votre demande : 400 € TTC
- Compagnie c'est déjà pas mal de Mr Vincent Delpont. Spectacle "En avant les Histoires !" de 45 minutes environ. Le tarif proposé est de 690 € TTC.

<u>Échanges préalables à la mise au vote</u> : les membres du conseil s'informent sur internet de la qualité des spectacles qui sont proposés, de l'avis général les propositions Delpont et Cerati retiennent l'attention, à voir avec les disponibilités de date.

Il est demandé au membre du conseil de bien vouloir délibérer... Les membres après en avoir délibéré :
décident à l'unanimité des présents et représentés de retenir l'offre de M. Guillaume Cerati.
chargent Monsieur le Président de la réservation pour le 14 novembre 2026

4/Questions diverses

Monsieur le président informe qu'une nouvelle antenne l'association Vivre Sans Addiction-Alcool (VSA2) ouvre à la Côte Saint André, à l'initiative de M. Daniel GIMENEZ Trésorier, déjà responsable de l'antenne de Voiron.

L'association Vivre Sans Addiction-Alcool propose un accompagnement personnalisé, un soutien moral et médical aux personnes souhaitant se libérer de l'alcoolisme et également d'autres addictions. L'association dispose de 5 antennes Vizille, St Imier la Mure, Voiron et Grenoble.

A la Côte Saint André dans les locaux France Services, 24, avenue Jongking –
* Permanences : En juillet tous les lundi 18h à 20h
* A partir du 7 septembre les groupes de paroles auront lieu tous les lundis de 18h à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05

Le Secrétaire | Le Président



